

1610 - Paul Marceau - Trésor d'histoires admirables et mémorables - Princeton

frappant l'effigie des rois, s'envola à Rembrandt. Mais il se péremptoirement prohibé la peinture et les gravures, et le portrait d'un roi, d'un prince ou d'un empereur fut puni de mort. En outre, on considérait que les rois étaient les seuls à avoir le droit de se faire peindre, et que les autres ne devaient pas se faire peindre. Les rois étaient donc les seuls à avoir le droit de se faire peindre, et les autres ne devaient pas se faire peindre. Les rois étaient donc les seuls à avoir le droit de se faire peindre, et les autres ne devaient pas se faire peindre.